

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE
NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **LE 24 NOVEMBRE 2025, À
19 H.**

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1. Présentation du nouveau conseil municipal**
- 3. DEMANDES VERBALES**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1. Séance ordinaire du 1er octobre 2025**
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1. Liste des chèques - approbation**
 - 5.2. Direction du Service des finances et trésorerie - embauche**
 - 5.3. Cordonnatrice des finances et assistante-trésorière - embauche**
 - 5.4. Secrétaire-réceptionniste - remplacement - embauche**
 - 5.5. Secrétaire-réceptionniste - remplacement - embauche temps partiel**
 - 5.6. Création de poste - technicien(ne) comptable**
 - 5.7. Organigramme et fonctions et responsabilités du personnel cadre municipal - modifications**
 - 5.8. Lettre d'entente syndicale - autorisation de signature**
 - 5.9. Politique relative au processus d'embauche du personnel municipal - adoption**
 - 5.10. Commissions et comités municipaux - responsables - nomination**
 - 5.11. Maires suppléants - nomination**
 - 5.12. Organismes régionaux - délégués - nomination**
 - 5.13. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt**
 - 5.14. Séances 2026 - calendrier - adoption**
 - 5.15. Union des municipalités du Québec (UMQ) - adhésion - renouvellement**
 - 5.16. Avis de motion - règlement numéro 1392-2025 remplaçant le règlement no 1307-2022 établissant un code d'éthique et de déontologie des élus et élues municipaux de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies**
 - 5.17. Dépôt et adoption du projet - règlement numéro 1392-2025 remplaçant le règlement no 1307-2022 établissant un code d'éthique et de déontologie des élus et élues municipaux de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies**
 - 5.18. Infotech et PG Solutions inc. - renouvellement des contrats d'entretien**
 - 5.19. Programmes de supplément au loyer - Propulsion Lanaudière et Résidence des Prairies**
 - 5.20. Contrat d'assurances collectives - achat regroupé - solution UMQ**
 - 5.21. Bélanger Sauvé avocats - honoraires**
 - 5.22. Cabinet Roy avocats inc. - honoraires**
 - 5.23. État des résultats définitifs du scrutin - dépôt**

5.24. Vente d'obligations par soumissions publiques - adjudication - dépôt

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. Rénovation et agrandissement du garage municipal - méthode 5S - organisation des postes de travail - mandat

6.2. Remplacement du débitmètre d'eau potable - boulevard Firestone - mandat

6.3. Réaménagement et réfection des infrastructures de la rue Gauthier Nord - NDP-2024-08 - services professionnels en ingénierie - avenants

6.4. Construction d'une patinoire réfrigérée et couverte - matériaux contaminés - avenant

6.5. Demande de transfert et de sous-traitance du contrat de déneigement des voies publiques

6.6. Rénovation et agrandissement du garage municipal - NDP-2023-11 - Construction L. Morin inc. - recommandation de paiement

6.7. Construction d'une nouvelle station de pompage au poste Bocage - NDP-2022-02 - BLR excavation - recommandation de paiement

6.8. Construction d'une patinoire réfrigérée extérieure couverte et d'un bâtiment de service - NDP-2022-04 - Les Entreprises Philippe Denis inc. - recommandation de paiement

6.9. Construction d'un égout non-conventionnel sur la 2e Avenue entre les rues Brûlé et Pierre - NDP-2024-07 - Construction Moka inc. - recommandation de paiement

6.10. Construction d'un stationnement et réfection du terrain sportif au parc Paul-Émile-Robillard - NDP-2024-14 - Construction Moka inc. - recommandation de paiement

6.11. Réfection du pavage des avenues Gaston, Ducharme et Villeneuve - NDP-2023-06 - Construction & Pavage Généreux inc. - recommandation de paiement

6.12. Réfection du pavage et du drainage du rang de la Première-Chaloupe Ouest - NDP-2024-13 - Construction & Pavage Généreux inc. - recommandation de paiement

6.13. Travaux de mise à niveau du poste de pompage Riverain - NDP-2023-12 - Lessard & Demers, Mécanique de procédé inc. - recommandation de paiement et réception provisoire des travaux

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ENVIRONNEMENT

7.1. Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne - adhésion - renouvellement

7.2. Comité consultatif d'urbanisme - membres - nomination

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1. Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin - brunch-bénéfice

8.2. Demandes d'autorisation pour méchoui - Centre des arts et des loisirs Alain-Larue

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1. Analyse et optimisation du Service de la culture et des loisirs - Pratiq - mandat

9.2. Camp de jour - semaine de relâche 2026 - tarification

9.3. Patinoires extérieures - entretien - autorisation d'embauche

9.4. Soirée électro-glaciale 2026

9.5. Projet de déploiement des stations de recharge Miévo - vélos et trottinettes électriques - Tourisme Lanaudière - confirmation d'intérêt - autorisation de signature

9.6. Programmation des loisirs - hiver 2026 - modifications

9.7. Baseball Lanaudière Nord - tarification 2026

9.8. Soccer intérieur - frais de surface - 2025-2026 - subvention

9.9. Centre aquatique - Ville de St-Charles-Borromée - recommandation de paiement

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1. Tourisme Lanaudière - renouvellement - adhésion

10.2. Légion Royale Canadienne - Jour du souvenir 2025

11. AUTRES SUJETS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse

madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie

monsieur Sylvain Ste-Marie, conseiller, quartier Riverain

monsieur Sylvain Picard, conseiller, quartier Bocage

monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi

monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame

madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participant également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Serge Adam et madame Nancy Bellerose, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et directrice des affaires juridiques et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

518-11-2025

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

2.1. Présentation du nouveau conseil municipal

Bonsoir à toutes et à tous,

C'est un réel plaisir d'ouvrir avec vous cette première séance du nouveau conseil municipal de Notre-Dame-des-Prairies.

Je souhaite d'abord remercier chaleureusement madame Stéphanie Godin pour son engagement au cours des quatre dernières années. Au nom de la Ville, merci sincèrement pour ton mandat.

Je souligne aujourd'hui l'arrivée de nos deux nouveaux collègues :

- M. Sylvain Ste-Marie, élu le 2 novembre comme conseiller du quartier *Riverain*
- M. Sylvain Picard, élu par acclamation le 3 octobre comme conseiller du quartier *Bocage*

Bienvenue à vous deux. Nous sommes heureux de vous accueillir autour de cette table et enthousiastes à l'idée de travailler ensemble pour notre Ville.

J'aimerais également féliciter nos membres réélus, qui poursuivent leur mandat avec la confiance renouvelée de la population :

- Mme Nicole Chevalier, conseillère du quartier *Chaloupe*
- M. Jean-Guy Forget, conseiller du quartier *Vivaldi*
- M. Régis Soucy, conseiller du quartier *Notre-Dame*
- Mme Marie-Christine Laroche, conseillère du quartier *Sainte-Julie*

Je salue également les autres candidates et candidats qui se sont présentés aux élections. Votre implication démocratique contribue à la vitalité de notre communauté, et je vous remercie d'avoir choisi de vous engager.

Ensemble, dans un esprit de collaboration, d'écoute et de transparence, nous amorçons ce nouveau chapitre avec la volonté commune de servir au mieux les Prairquoises et les Prairquois.

Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent début de mandat.

3. DEMANDES VERBALES

Il y a eu une période de questions.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1. Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

519-11-2025

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance, copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2025 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

5.1. Liste des chèques - approbation

520-11-2025

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 2 octobre au 24 novembre 2025 inclusivement et totalisant une somme de 4 598 606,81 \$.

5.2. Direction du Service des finances et trésorerie - embauche

521-11-2025

ATTENDU QUE la directrice du Service des finances et trésorière prendra sa retraite prochainement;

ATTENDU QUE la Ville souhaite assurer une transition ordonnée et maintenir la continuité des opérations financières;

ATTENDU QUE madame Geneviève Côté-Riberdy est présente au sein de l'organisation depuis 2017 et qu'elle occupe les fonctions de coordonnatrice des finances et d'assistante-trésorière pour la Ville depuis le 22 novembre 2021;

ATTENDU QU'elle possède l'expérience et les compétences requises pour occuper le poste de directrice du Service des finances et trésorière;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de procéder à sa nomination afin de pourvoir le poste dès le départ effectif de la directrice actuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'embauche de madame Geneviève Côté-Riberdy au poste de directrice du Service des finances et trésorière, à compter de la date à laquelle la directrice actuelle cessera d'être présente en poste;

QUE madame Côté-Riberdy soit rémunérée selon la classe salariale 14 établie à l'intérieur de la Structure administrative et salariale ainsi que les conditions de travail du personnel cadre municipal de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, en fonction de l'équivalent de sa progression dans sa classe actuelle.

5.3. Coordonnatrice des finances et assistante-trésorière - embauche

522-11-2025

ATTENDU le concours lancé par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies en vue de procéder au recrutement d'une personne pour occuper le poste de coordonnateur ou coordonnatrice du Service des finances et assistant-trésorier ou assistante-trésorière;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection quant à l'embauche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'embauche de madame Catherine Leblanc au poste de coordonnatrice des finances et assistante-trésorière, à compter du 5 janvier 2026;

QUE le salaire de madame Leblanc soit fixé à la médiane de la classe salariale 10 établie à l'intérieur de la *Structure administrative et salariale ainsi que les conditions de travail du personnel cadre municipal* de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

QUE l'embauche de madame Leblanc comme coordonnatrice des finances et assistante-trésorière soit soumise à une période de probation d'un an à compter du début de son entrée en fonction;

QUE la Ville accorde à madame Leblanc quatre (4) semaines de vacances payées à compter de 2026.

5.4. Secrétaire-réceptionniste - remplacement - embauche

523-11-2025

ATTENDU QUE la titulaire du poste de secrétaire-réceptionniste était absente pour une période indéterminée;

ATTENDU QU'il y avait alors une stagiaire d'observation au poste de secrétaire-réceptionniste, rémunérée via le programme La CLEF, qui en était à sa deuxième semaine de formation, laquelle formation se terminait le 10 octobre 2025;

ATTENDU la recommandation du 7 octobre 2025 de madame Joanie Laforest, directrice des communications et adjointe à la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner l'embauche de madame Isabelle Fortin au poste de secrétaire-réceptionniste à titre de personne salariée remplaçante selon les conditions de la convention collective en vigueur à compter du lundi 14 octobre 2025, et qu'elle ait droit à un montant forfaitaire au montant de 250,58 \$ pour la période de remplacement du 6 au 10 octobre 2025, soit une bonification de sa rémunération reçue par le programme La CLEF;

QUE le début de l'emploi de madame Fortin soit fixé au 6 octobre 2025.

5.5. Secrétaire-réceptionniste - remplacement - embauche temps partiel

524-11-2025

ATTENDU QUE la titulaire du poste de secrétaire-réceptionniste était absente pour une période indéterminée et a démissionné de ses fonctions par la suite;

ATTENDU QUE la titulaire du poste de secrétaire-réceptionniste en remplacement débute une formation en comptabilité à temps complet;

ATTENDU la recommandation du 9 octobre 2025 de madame Joanie Laforest, directrice des communications et adjointe à la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner l'embauche de mesdames Julie Paradis et Léonie Deschesnes au poste de secrétaire-réceptionniste à titre de personne salariée remplaçante selon les conditions de la convention collective en vigueur;

QUE le début de l'emploi de madame Paradis soit fixé au 14 octobre 2025 et celui de madame Deschesnes au 17 novembre 2025.

5.6. Création de poste - technicien(ne) comptable

525-11-2025

ATTENDU QUE le volume de travail au sein du Service des finances entraîne une surcharge constante sur l'équipe actuelle en place;

ATTENDU QUE les directions des différents services de la Ville doivent actuellement consacrer plusieurs heures par semaine au traitement des factures et des bons de commande, au détriment de leurs fonctions de gestion et de planification;

ATTENDU QUE la création d'un poste de technicien ou technicienne comptable permettrait de centraliser au Service des finances la gestion complète des factures de fournisseurs et des bons de commande en assurant un contrôle plus efficace;

ATTENDU QUE cette réorganisation contribuerait à améliorer la performance globale, à réduire la charge de travail des directions de service et à renforcer les contrôles internes en matière de gestion financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à la création du poste de technicien ou technicienne comptable au Service des finances, lequel relèvera de la direction des finances et trésorerie;

QUE le salaire établi pour ce poste soit fixé selon l'échelle salariale de la classe 5 prévue à la convention collective et la recommandation du comité d'équité salariale en date du 18 novembre 2025.

5.7. Organigramme et fonctions et responsabilités du personnel cadre municipal - modifications

526-11-2025

ATTENDU QU'un document établissant le nouvel organigramme et définissant les fonctions et responsabilité du personnel cadre municipal a été déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le document établissant le nouvel organigramme et définissant les fonctions et responsabilités du personnel cadre municipal, tel que déposé, afin de créer le poste de Technicien ou technicienne comptable qui relèvera du Service des finances et de la trésorerie.

5.8. Lettre d'entente syndicale - autorisation de signature

527-11-2025

ATTENDU QUE la direction générale de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4273, se sont entendus quant à la création du poste de technicien ou technicienne comptable et aux modifications des tâches des postes de technicienne à la paie, taxation et comptabilité, ainsi que technicienne à la perception et comptabilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, ou en son absence ou incapacité, monsieur Régis Soucy, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, soient par les présentes autorisés à signer la lettre d'entente déposée conjointement par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4273, concernant la création du poste de technicien ou technicienne comptable et les modifications des tâches des postes de technicienne à la paie, taxation et comptabilité, ainsi que technicienne à la perception et comptabilité.

5.9. Politique relative au processus d'embauche du personnel municipal - adoption

528-11-2025

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite encadrer la composition et le fonctionnement des comités de sélection mis en place lors des processus d'embauche à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, afin d'assurer une évaluation rigoureuse, transparente et équitable des candidatures, en conformité avec les principes d'impartialité et de saine gestion administrative;

ATTENDU QU'une politique relative au processus d'embauche du personnel municipal a été présentée aux membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter la politique relative au processus d'embauche du personnel municipal, tel que présentée;

QUE toute politique, directive administrative, résolution ou projet antérieurement adopté portant sur la composition et le fonctionnement des comités de sélection mis en place lors des processus d'embauche du personnel municipal soit abrogé.

5.10. Commissions et comités municipaux - responsables - nomination

529-11-2025

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE les responsables des commissions et des comités municipaux soient nommés comme suit :

Commission	Mandat	Représentants
Commission des finances et des ressources humaines	Établi les orientations budgétaires. Planifie les besoins en ressources humaines, matérielles et financières de la Ville. Élabore les stratégies de négociation relatives au contrat de travail.	Président : Régis Soucy Jean-Guy Forget
Commission de l'urbanisme et de l'environnement	Analyse les orientations et objectifs de la Ville au niveau de la planification, de l'organisation et du contrôle de l'aménagement du territoire en matière de zonage, de lotissement et de construction.	Président : Sylvain Picard Régis Soucy

Commission	Mandat	Représentants
Comité consultatif d'urbanisme <i>Comité consultatif en environnement</i> <i>Comité sur la problématique de la rivière l'Assomption</i>	Fixe les orientations et objectifs de la Ville en matière de politique environnementale et fait la promotion du respect de l'environnement. Élabore différents programmes visant l'économie des ressources (eau potable, réduction des déchets, etc.).	Président : Régis Soucy Sylvain Picard
Commission de la voirie, du transport collectif et de la sécurité publique Comité de sécurité publique	Analyse les orientations et objectifs de la Ville en matière de fonctionnement, d'entretien et de contrôle de tous les ouvrages, équipements, infrastructures des réseaux d'égouts sanitaires et pluviaux, d'assainissement, d'aqueduc et du réseau routier. Analyse les orientations et objectifs de la Ville en matière de transport collectif afin de maintenir un service de qualité pour la population. Fixe les orientations et les objectifs au niveau de la sécurité publique autant en termes de protection des biens qu'en termes de protection des personnes.	Présidente : Nicole Chevalier Sylvain Picard
Commission de la famille et de la communauté Comité MADA (Municipalité Amie des Aînés)	Valorise l'institution de la famille et du réseau communautaire en tant que constituante du capital social du milieu de vie. Voit au respect et à la bonification de la politique familiale.	Présidente : Marie-Christine Laroche Sylvain Ste-Marie

Commission	Mandat	Représentants
Commission des loisirs et des saines habitudes de vie et des parcs Comité consultatif des loisirs, des parcs et des saines habitudes de vie	Analyse les orientations et fixe les objectifs en matière de planification et d'organisation de l'ensemble des activités récréatives et sportives de la Ville. Fait la promotion et la valorisation des saines habitudes de vie en favorisant la pratique d'activités physiques. Voit à l'élaboration de différentes initiatives visant à développer un mode de vie sain et physiquement actif. Établi un programme triennal d'amélioration des parcs et espaces verts favorisant leur mise en valeur.	Président : Jean-Guy Forget Nicole Chevalier
Commission du développement culturel et des communications Comité consultatif en développement culturel	Travaille à l'élaboration d'une politique culturelle. Analyse les orientations et fixe les objectifs en vue d'assurer le développement culturel de la Ville à tous les niveaux. Voit à la mise en place d'une politique stratégique de communication et de traitement de l'information dans le but de la diffuser autant à la population qu'aux médias, en utilisant les outils appropriés (site web, bulletin, médias sociaux).	Président : Sylvain Ste-Marie Marie-Christine Laroche

La mairesse est nommée d'office sur toutes les commissions et tous les comités.

5.11. Maires suppléants - nomination

530-11-2025

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE les conseillères et conseillers agissent à titre de maire suppléant durant les périodes indiquées pour chacun d'eux, à savoir :

Mois	Suppléant
Janvier et février	Madame Nicole Chevalier
Mars et avril	Monsieur Régis Soucy
Mai et juin	Monsieur Sylvain Ste-Marie
Juillet et août	Monsieur Sylvain Picard
Septembre et octobre	Madame Marie-Christine Laroche
Novembre et décembre	Monsieur Jean-Guy Forget

QUE mesdames Nicole Chevalier, Marie-Christine Laroche, ainsi que messieurs Régis Soucy, Sylvain Picard, Sylvain Ste-Marie et Jean-Guy Forget sont nommés à titre de substituts de la mairesse à la M.R.C. de Joliette et ce, à compter du 24 novembre 2025.

5.12. Organismes régionaux - délégués - nomination

531-11-2025

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE nommer les délégués municipaux pour représenter la Ville de Notre-Dame-des-Prairies auprès des divers organismes régionaux suivants :

Organismes	Délégué(s)
Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Grand Joliette	Sylvain Picard Nicole Chevalier
Bibliothèque municipale de Notre-Dame-des-Prairies	Sylvain Ste-Marie

5.13. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tous les membres du conseil de la Ville déposent devant le conseil une déclaration écrite d'intérêts pécuniaires en date du 24 novembre 2025.

5.14. Séances 2026 - calendrier - adoption

532-11-2025

ATTENDU QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le calendrier relatif à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026 soit adopté tel que présenté, soit :

- | | |
|--------------------|----------------------|
| ▪ lundi 26 janvier | ▪ lundi 13 juillet |
| ▪ lundi 23 février | ▪ lundi 24 août |
| ▪ lundi 23 mars | ▪ lundi 21 septembre |
| ▪ lundi 27 avril | ▪ lundi 26 octobre |
| ▪ lundi 25 mai | ▪ lundi 23 novembre |
| ▪ lundi 15 juin | ▪ lundi 14 décembre |

QUE les séances débutent à 19 h aux dates fixées;

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice des affaires juridiques et greffière, conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*.

5.15. Union des municipalités du Québec (UMQ) - adhésion - renouvellement

533-11-2025

Il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à l'Union des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 et d'acquitter la cotisation de 6 421,51 \$ incluant les taxes, s'y rapportant.

5.16. Avis de motion - règlement numéro 1392-2025 remplaçant le règlement no 1307-2022 établissant un code d'éthique et de déontologie des élus et élues municipaux de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies

534-11-2025

Monsieur Régis Soucy donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le règlement numéro 1392-2025 remplaçant le règlement no 1307-2022 établissant un code d'éthique et de déontologie des élus et élues municipaux de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

5.17. Dépôt et adoption du projet - règlement numéro 1392-2025 remplaçant le règlement no 1307-2022 établissant un code d'éthique et de déontologie des élus et élues municipaux de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies

535-11-2025

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1392-2025 remplaçant le règlement no 1307-2022 établissant un code d'éthique et de déontologie des élus et élues municipaux de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

5.18. Infotech et PG Solutions inc. - renouvellement des contrats d'entretien

536-11-2025

ATTENDU QUE PG Solutions a fixé à 4,8 % le taux d'augmentation des contrats d'entretien et de soutien sur l'ensemble des applications, pour l'année 2026;

ATTENDU QU'Infotech a produit une facture pour le logiciel en lien avec les élections municipales;

ATTENDU la recommandation du 5 novembre 2025 de madame Nicole Perreault, directrice du Service des finances et trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler les contrats d'entretien et de soutien des applications municipales avec PG Solutions inc., pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, en contrepartie d'honoraires de 60 110 \$, plus les taxes applicables, ainsi qu'Infotech, pour un montant de 962 \$, plus les taxes applicables, payables en janvier 2026.

5.19. Programmes de supplément au loyer - Propulsion Lanaudière et Résidence des Prairies

537-11-2025

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a signé en 2014 une entente avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Joliette (l'Office) concernant le Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis et que cette entente a été renouvelée du 1^{er} avril 2023 jusqu'au 31 mars 2028;

ATTENDU QUE l'Office a été désignée pour assurer la gestion du Programme de supplément au loyer dans le cadre du projet « Investissons dans la vie » de Propulsion Lanaudière et du projet de la Résidence des Prairies;

ATTENDU QU'en vertu de l'entente, la Ville s'est engagée à payer à l'avance, le premier jour de chaque mois, un montant représentant 10 % du supplément au loyer que l'Office est lui-même tenu de verser, conformément à l'entente;

ATTENDU QUE la Ville a également accordé, par la résolution 309-06-2024, une aide financière au Service d'aide à la recherche de logement (SARL) de la MRC de Joliette, représentant un soutien financier de 10 %, pour un total de seize logements subventionnés jusqu'au 30 juin 2025;

ATTENDU QUE l'Office souhaite produire des factures trimestrielles représentant les coûts réels de 10 % du supplément au loyer de tous les programmes susmentionnés, rétroactivement au 1^{er} janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accepter la nouvelle méthode de facturation et de payer à l'Office municipal d'habitation de Joliette un montant de 7 146,92 \$, représentant 10 % des coûts réels des Programmes de supplément au loyer (PSL) pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025 déductions faites des montants déjà payés au jusqu'au 30 juin 2025;

DE payer aussi un montant de 7 997,53 \$ pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 septembre 2025;

DE reconduire l'aide financière au SARL rétroactivement au 1^{er} juillet 2025 pour un total de seize (16) logements subventionnés, étant entendu que le conseil municipal pourra mettre fin à cette aide financière sans préavis par l'adoption d'une résolution en ce sens.

5.20. Contrat d'assurances collectives - achat regroupé - solution UMQ

538-11-2025

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite autoriser son adhésion au regroupement en assurances collectives Québec-Beauce-Portneuf-Mauricie-Laurentides-Outaouais pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, du 1^{er} février 2026 au 31 décembre 2028;

ATTENDU QUE Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre des regroupements d'assurances collectives de l'UMQ;

ATTENDU QUE Beneva s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre des regroupements d'assurances collectives de l'UMQ;

ATTENDU QUE la rémunération prévue au contrat dans le cadre des regroupements d'assurances collectives de l'UMQ est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

ATTENDU QUE la Ville souhaite maintenant confirmer son adhésion au regroupement en assurances collectives Québec-Beauce-Portneuf-Mauricie-Laurentides-Outaouais et le mandat à Mallette actuaires inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion au regroupement en assurances collectives Québec-Beauce-Portneuf-Mauricie-Laurentides-Outaouais pour ses employés et/ou élus, au choix de la Ville;

QUE l'adhésion au regroupement Québec-Beauce-Portneuf-Mauricie-Laurentides-Outaouais sera du 1^{er} février 2026 au 31 décembre 2028;

QUE la Ville mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Ville s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Ville durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la Ville au consultant Mallette actuaires inc., dont la Ville joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société Beneva à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

5.21. Bélanger Sauvé avocats - honoraires

539-11-2025

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Bélanger Sauvé avocats, pour la conseiller en matière juridique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Bélanger Sauvé avocats, les honoraires professionnels totalisant un montant de 12 206,08 \$, taxes en sus, soit :

- un montant de 805 \$ pour les services rendus au 10 septembre 2025 (facture 0000444038);
- un montant de 2 516,50 \$ pour les services rendus au 11 septembre 2025 (facture 0000444040);
- un montant de 1 326,08 \$ pour les services rendus au 15 juillet 2025 (facture 0000444042);
- un montant de 5 338,50 \$ pour les services rendus au 28 août 2025 (facture 0000444039);
- un montant de 612,50 \$ pour les services rendus au 12 septembre 2025 (facture 0000444043);

- un montant de 210 \$ pour les services rendus au 26 août 2025 (facture 0000444037);
- un montant de 1 397,50 \$ pour les services rendus au 15 septembre 2025 (facture 0000444036).

5.22. Cabinet Roy avocats inc. - honoraires

540-11-2025

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services du Cabinet Roy Avocats inc. pour la conseiller en matière de relations de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Cabinet Roy Avocats inc. les honoraires professionnels au montant de 531,53 \$, taxes incluses, pour les services rendus au 5 novembre 2025, lesquels honoraires sont associés à la facture numéro 08331.

5.23. État des résultats définitifs du scrutin - dépôt

Conformément à l'article 578 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, madame Nancy Bellerose, directrice des affaires juridiques, greffière et présidente d'élection, a dressé un état des résultats définitifs du scrutin et monsieur Régis Soucy le dépose au conseil lors de la présente séance, soit la première séance suivant le scrutin. Le directeur général des élections sera avisé, par écrit, de la date du dépôt de l'état des résultats.

5.24. Vente d'obligations par soumissions publiques - adjudication - dépôt

Monsieur Régis Soucy dépose le rapport préparé par madame Nicole Perreault, directrice du Service des finances et trésorière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, concernant la décision du ministre des Finances d'adjudiquer l'émission des obligations de la Ville, au montant de 11 555 000 \$, à Financière Banque nationale inc. au 18 novembre 2025.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. Rénovation et agrandissement du garage municipal - méthode 5S - organisation des postes de travail - mandat

541-11-2025

ATTENDU QUE le service des travaux publics réintégrera le garage municipal à la suite des travaux de réfection et d'agrandissement prévus pour le début de l'été 2026;

ATTENDU QUE la direction du service souhaite profiter de ce changement majeur pour mettre en place l'application pratique des principes et concepts de l'organisation à valeur ajoutée (méthode LEAN) en entreprise;

ATTENDU QUE cette méthode vise notamment à amener les employés vers une culture de consensus, de travail d'équipe et d'engagement personnel envers la Ville, et à rendre le personnel du

service apte à réaliser d'autres projets d'aménagement 5S et à en assurer le suivi adéquat;

ATTENDU QUE les aménagements 5S permettent d'améliorer la sécurité, l'efficacité et l'efficience des travaux réalisés ainsi que de réduire les pertes et le gaspillage;

Supprimer: Éliminer tout ce qui n'est pas nécessaire au poste de travail incluant les objets non utilisés, les pièces défectueuses ou le matériel obsolète.

Situer: Organiser l'espace de travail de manière logique pour que chaque objet ait une place désignée.

Scintiller: Nettoyer en profondeur l'environnement de travail.

Standardiser: Mettre en place des procédures et des consignes claires pour maintenir le bon état de propreté et d'organisation.

Suivre: Assurer la pérennité de la méthode en instaurant une discipline et une routine de vérification pour maintenir les acquis sur le long terme.

ATTENDU QUE l'offre de service présentée par Denis Carpentier services-conseils comprend une rencontre d'optimisation de la répartition des nouveaux espaces de travail et d'ateliers, ainsi que l'accompagnement de deux chantiers d'aménagement 5S;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Sylvain Picard et unanimement résolu après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'octroyer à Denis Carpentier services-conseils un mandat au montant de 17 045 \$ plus taxes applicables, pour l'accompagnement lors de la mise en place de deux chantiers d'aménagement 5S;

D'autoriser monsieur Benoit Therrien, directeur du Service des travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document donnant plein effet à la présente résolution;

QUE la dépense soit imputable au règlement d'emprunt 1372-2024.

6.2. Remplacement du débitmètre d'eau potable - boulevard Firestone - mandat

542-11-2025

ATTENDU QUE le débitmètre d'eau potable, situé sur le boulevard Firestone, mesurant les volumes d'eau importés de la Ville de Joliette, était non fonctionnel et a dû être remplacé;

ATTENDU les offres de services reçues par deux entreprises pour le remplacement et l'installation du débitmètre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Sylvain Picard et unanimement résolu après que chacun des membres se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner les mandats à l'entreprise Everest Automation pour la fourniture d'un nouveau débitmètre pour un montant de 8 340 \$ avant taxes, ainsi qu'à l'entreprise Brébeuf mécanique de procédé inc. pour l'installation du débitmètre pour la somme de 4 465 \$ avant taxes;

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit financée par le fonds de roulement sur une période de 10 ans.

6.3. Réaménagement et réfection des infrastructures de la rue Gauthier Nord - NDP-2024-08 - services professionnels en ingénierie - avenants

543-11-2025

ATTENDU QUE la Ville a confié à la firme Les Services EXP inc. un mandat de conception et de surveillance pour le projet de réfection des infrastructures de la rue Gauthier nord, entre les rues Brûlé et Coulombe;

ATTENDU QUE certains ajustements techniques et demandes complémentaires se sont avérés nécessaires entraînant la production de trois avenants au contrat initial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, et appuyé par monsieur Sylvain Picard et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner les avenants suivants, confiés à la firme Les Services EXP inc. pour un montant total de 51 972,50 \$ avant taxes :

- l'avenant ACS (2) qui consiste en une étude de circulation et de coordination des feux à l'intersection du boulevard Firestone et de la rue Gauthier nord, pour un montant de 25 545 \$, avant taxes et partagés en part égale entre les Villes de Joliette et Notre-Dame-des-Prairies;

- l'avenant ACS (3) détaillant la réfection des infrastructures sur un prolongement de la rue Brûlé Est et l'intersection du boulevard Firestone et de la rue Gauthier nord, pour un montant de 31 400 \$ avant taxes;

- l'avenant ACS (4) qui comporte des simulations visuelles, pour un montant de 7 800 \$, avant taxes.

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit financée par le règlement 1336-2023;

D'autoriser monsieur Raphaël Lauzon, directeur des services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville, lesdits avenants.

6.4. Construction d'une patinoire réfrigérée et couverte - matériaux contaminés - avenant

544-11-2025

ATTENDU QUE dans le cadre des études préliminaires au projet de construction de la patinoire réfrigérée et couverte, une étude géotechnique et environnementale avait été réalisée, laquelle a permis d'identifier la présence de sols contaminés de types A-B, B et C-RESC;

ATTENDU QUE la gestion de ces sols doit respecter les exigences gouvernementales et que le bordereau de soumission de l'appel d'offres a été conçu de manière à obtenir des prix pour l'excavation et l'évacuation hors site des sols de types B et C-RESC uniquement;

ATTENDU QUE pendant la réalisation des travaux, l'entrepreneur a dû procéder à la gestion des sols contaminés de type A-B;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Sylvain Picard et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser le mandat de l'avenant ODC-03 pour la gestion des sols contaminés de type A-B, à l'entreprise Philippe Denis inc. pour un montant de 70 022,50, excluant les taxes applicables;

D'entériner l'autorisation à monsieur Michaël Morin, chargé de projets aux services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville, l'ordre de changement;

QUE la dépense soit imputable aux règlements d'emprunt 1290-2021 et 1290-1-2024.

6.5. Demande de transfert et de sous-traitance du contrat de déneigement des voies publiques

545-11-2025

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a accordé par la résolution 348-07-2025 le contrat de déblaiement et déneigement des voies publiques du territoire à l'entreprise Construction Moka inc.;

ATTENDU QUE Construction Moka inc. a demandé à transférer ce dernier contrat à l'entreprise Déneigement Moka inc.;

ATTENDU la demande reçue à l'effet de faire exécuter en sous-traitance par Les Entreprises René Vincent inc. les travaux de déneigement des rues du "Domaine Asselin" prévus au contrat;

ATTENDU QUE Déneigement Moka inc. a déposé une attestation d'assurance ainsi qu'une lettre d'engagement d'un assureur concernant l'émission des cautionnements d'exécution et des obligations de l'entrepreneur, selon les exigences du cahier des charges générales encadrant ce contrat;

ATTENDU QUE conformément à la section C-15 de ce dernier cahier des charges, l'entrepreneur ne peut faire cession du contrat ou faire exécuter des travaux par des sous-traitants en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Sylvain Picard et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser la cession du contrat de déneigement et de déblaiement des voies publiques du territoire de la Ville selon l'option B pour 5 ans accordé initialement par la résolution 348-07-2025 de la firme Construction Moka inc. à la firme Déneigement Moka inc. aux conditions suivantes:

QUE Déneigement Moka inc. confirme qu'elle rencontre et rencontrera toutes et chacune des conditions de conformité exigées initialement de Construction Moka inc., soit l'adjudicataire au contrat;

QUE Déneigement Moka inc. fournisse préalablement à la Ville la liste des appareils requis par l'article T-11 du cahier de charges encadrant ledit contrat dont l'entreprise est propriétaire ainsi que les contrats de location, pour la durée du contrat accordée par la Ville, pour l'ensemble des appareils exigés à l'article T-11 précité et dont il n'est pas propriétaire;

QUE Déneigement Moka inc. fournisse préalablement à la Ville une attestation de Revenu Québec valide, délivrée un maximum de 90 jours avant la date de la présente résolution;

QUE Déneigement Moka inc. fournisse préalablement à la Ville une confirmation d'inscription auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNEST) délivrée par cette instance et datant d'au plus trois mois avant la date de la présente résolution;

QUE Déneigement Moka inc. fournisse préalablement à la Ville une attestation de son nombre d'employés et dans le cas où l'entreprise emploie 25 personnes ou plus, que cette dernière fournisse toute documentation, certificat ou attestation délivrée par l'OQLF relativement à sa situation linguistique;

QUE Déneigement Moka inc. fournisse préalablement à la Ville une autorisation de l'Autorité des marchés publics l'autorisant à conclure un contrat avec un organisme public;

QUE Déneigement Moka inc. fournisse préalablement à la Ville un cautionnement d'exécution du contrat et un cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour gages et services émis par un assureur détenant un permis d'assureur délivré par l'Autorité des marchés financiers et l'autorisant à pratiquer l'activité de garantie au sens de la Loi sur les assurances. Chacun de ces cautionnements doit représenter une valeur de 344 176 \$, soit 50 % du prix du contrat (taxes incluses) de la saison d'hiver 2025-2026, selon l'option retenue, et être valide jusqu'au 1^{er} juin 2026, cette période étant considérée comme la « période initiale » de validité de ces cautionnements. Ces cautionnements devront être renouvelés annuellement pour la durée du contrat selon les termes de l'article C-6-1 du cahier des charges générales

encadrant le contrat et qu'à cet effet, une lettre de l'assureur précisant que les cautionnements exigés seront renouvelables annuellement, au gré de l'assureur (« la Caution ») et ce pour la durée du contrat, au maximum le 1^{er} juin précédent une saison d'hiver applicable;

QUE Déneigement Moka inc. fournisse préalablement à la Ville le transfert du contrat avec Les Carrières BGR inc. pour la disposition et la gestion des neiges usées;

QUE Déneigement Moka inc. fournisse préalablement à la Ville le transfert du contrat avec Les Carrières BGR inc. pour la location d'un entrepôt de 2 000 pieds carrés devant servir à l'entreposage pendant une saison d'hiver d'au moins deux (2) des équipements à neige exigés aux alinéas b), c) et d) de l'article T-11-2 du cahier des charges encadrant le contrat;

QUE Construction Moka inc. et Déneigement Moka inc., à la suite de la fourniture des divers documents précités, signent l'acte de cession du contrat;

QUE, contrairement au libellé de l'article C-15 du devis d'appel d'offres, Construction Moka inc. ne demeurera pas responsable de tout acte ou omission de Déneigement Moka inc., ni n'assumera l'entièvre responsabilité des travaux exécutés par cette dernière, puisque cette responsabilité incombera dorénavant à Déneigement Moka inc. à compter de la signature de l'acte de cession de contrat;

D'autoriser Déneigement Moka inc. à faire exécuter certains travaux de déneigement par *Les entreprises René Vincent inc.* pour la saison 2025-2026 pour le secteur des rues du « Domaine Asselin », soit les rues Denis, des Pins, de la Rivière, etc.;

QU'il soit entendu que Déneigement Moka inc. demeurera responsable de tout acte ou omission de ses sous-traitants, ainsi que des travaux exécutés par eux, tel que le prévoit les dispositions du contrat.

6.6. Rénovation et agrandissement du garage municipal - NDP-2023-11 - Construction L. Morin inc. - recommandation de paiement

546-11-2025

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Construction L. Morin inc. l'exécution de travaux dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement du garage municipal;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de madame Mélanie Legault, pour Espace symbiose architecture inc., et que cette dernière émet le certificat de paiement no 5 et en recommande le paiement dans sa lettre du 30 octobre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Sylvain Picard et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Construction L. Morin inc. la somme de 454 113,13 \$, taxes et retenue de 10 % incluses, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1372-2024.

6.7. Construction d'une nouvelle station de pompage au poste Bocage - NDP-2022-02 - BLR excavation - recommandation de paiement

547-11-2025

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à BLR Excavation l'exécution de travaux dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle station de pompage pour le poste Bocage;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de madame Rachel Trahan, ingénierie de l'entreprise Gbi Experts-conseils inc., et que cette dernière émet le certificat de paiement no 18 et en recommande le paiement dans sa lettre du 12 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Sylvain Picard et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à BLR Excavation la somme de 174 233,81 \$, taxes et libération provisoire partielle de 5 % incluses, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1335-2023.

6.8. Construction d'une patinoire réfrigérée extérieure couverte et d'un bâtiment de service - NDP-2022-04 - Les Entreprises Philippe Denis inc. - recommandation de paiement

548-11-2025

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Les Entreprises Philippe Denis inc. l'exécution des travaux de construction d'une patinoire réfrigérée extérieure couverte;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Alain Richer, architecte de la firme BC2 Architecture, et que ce dernier émet le certificat de paiement no 7 et en recommande le paiement en date du 5 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Sylvain Picard et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Les Entreprises Philippe Denis inc. la somme de 852 467,52 \$, taxes et retenue de 10 % incluses, cette dépense étant imputable aux règlements d'emprunt 1290-2021 et 1290-1-2024.

6.9. Construction d'un égout non-conventionnel sur la 2^e Avenue entre les rues Brûlé et Pierre - NDP-2024-07 - Construction Moka inc. - recommandation de paiement

549-11-2025

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Construction Moka inc. l'exécution de travaux dans le cadre du projet de construction d'un égout non-conventionnel sur la 2^e Avenue entre les rues Brûlé et Pierre;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Jonathan Désy, ingénieur pour l'entreprise CLA Experts-conseils inc., et que ce dernier émet le décompte no 2 et en recommande le paiement dans sa lettre du 5 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Sylvain Picard et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Construction Moka inc. la somme de 262 930,70 \$, taxes et retenue de 10 % incluses, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1387-2025.

6.10. Construction d'un stationnement et réfection du terrain sportif au parc Paul-Émile-Robillard - NDP-2024-14 - Construction Moka inc. - recommandation de paiement

550-11-2025

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Construction Moka inc. l'exécution de travaux dans le cadre du projet de construction d'un stationnement et réfection du terrain sportif au parc Paul-Émile-Robillard;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Samuel Lepage, CPI pour Équipe Laurence inc., et que ce dernier émet le décompte no 2 et en recommande le paiement dans sa lettre du 4 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Sylvain Picard et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Construction Moka inc. la somme de 361 397,18 \$, taxes et retenue de 10 % incluses, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1384-2025.

6.11. Réfection du pavage des avenues Gaston, Ducharme et Villeneuve - NDP-2023-06 - Construction & Pavage Généreux inc. - recommandation de paiement

551-11-2025

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Construction et Pavage Généreux inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection du pavage sur les avenues Gaston, Ducharme et Villeneuve;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Maxime Pelland, ingénieur pour Gbi Experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 5 et en recommande le paiement dans sa lettre du 2 octobre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Sylvain Picard et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Construction et Pavage Généreux inc. la somme de 21 690,06 \$, taxes et libération de la dernière retenue de 5 % incluses, cette dépense étant imputable aux règlements d'emprunt 1306-2022 et 1356-2024.

6.12. Réfection du pavage et du drainage du rang de la Première-Chaloupe Ouest - NDP-2024-13 - Construction & Pavage Généreux inc. - recommandation de paiement

552-11-2025

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Construction et pavage Généreux inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection du pavage et du drainage du rang de la Première-Chaloupe Ouest;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Samuel Lepage, CPI pour Équipe Laurence inc. et que ce dernier émet le certificat de paiement no 2 et en recommande le paiement dans sa lettre du 5 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Sylvain Picard et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Construction et pavage Généreux inc. la somme de 467 486,65 \$, taxes et retenue de 10 % incluses, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1384-2025.

6.13. Travaux de mise à niveau du poste de pompage Riverain - NDP-2023-12 - Lessard & Demers, Mécanique de procédé inc. - recommandation de paiement et réception provisoire des travaux

553-11-2025

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Lessard & Demers, Mécanique de procédé inc. l'exécution de travaux de mise à niveau du poste de pompage Riverain;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Pascal Rochette, ingénieur pour l'entreprise Gbi Experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 3 (réception provisoire) et en recommande le paiement dans sa lettre du 10 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Sylvain Picard et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Lessard & Demers, Mécanique de procédé inc. la somme de 13 749,79 \$, incluant les taxes et la retenue de 5 %, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1347-2023.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ENVIRONNEMENT

7.1. Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne - adhésion - renouvellement

554-11-2025

IL est proposé par monsieur Sylvain Picard, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à l'Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 et d'acquitter la cotisation de 100 \$ s'y rapportant.

7.2. Comité consultatif d'urbanisme - membres - nomination

555-11-2025

ATTENDU QU'en conformité avec les termes du règlement numéro 300-D-1990 relatif au Comité consultatif d'urbanisme, il y a lieu de nommer les membres qui le composent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Picard, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE nommer monsieur Régis Soucy à titre de président et monsieur Sylvain Picard à titre de secrétaire à compter du 24 novembre 2025 et ce, jusqu'au 31 décembre 2027;

DE renouveler le mandat, à titre de membres choisis parmi la population, des personnes suivantes:

- monsieur Mathieu Hébert, pour un terme de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027;
- monsieur Gilles Pétrin, pour un terme d'un an soit, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026;
- monsieur Jocelyn Laforest, pour un terme d'un an, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026;
- madame Dominique Gamache, pour un terme d'un an, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1. Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin - brunch-bénéfice

556-11-2025

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaitait participer au brunch-bénéfice annuel du Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Sylvain Ste-Marie et

unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner l'achat de huit billets pour participer à la 33^e édition du brunch-bénéfice au profit du Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin qui a eu lieu le 23 novembre 2025 au Club de golf Montcalm de St-Liguori;

QU'un chèque au montant de 520 \$ soit émis à l'ordre du Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin en paiement des billets retenus.

8.2. Demandes d'autorisation pour méchoui - Centre des arts et des loisirs Alain-Larue

557-11-2025

ATTENDU QUE les locataires de la salle communautaire du 20 décembre 2025 et du 11 avril 2026 ont présenté une demande d'autorisation afin de pouvoir installer un méchoui dans le stationnement du Centre des arts et des loisirs Alain-Larue (CALAL);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Sylvain Ste-Marie et unanimement résolu après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser les locataires à installer un méchoui dans le stationnement du Centre des arts et des loisirs Alain-Larue lors des locations de salle qui auront lieu le 20 décembre 2025 et le 11 avril 2026.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1. Analyse et optimisation du Service de la culture et des loisirs - Pratiq - mandat

558-11-2025

ATTENDU QUE le Service de la culture et des loisirs et le Service de l'urbanisme et de l'environnement souhaitent entreprendre une réflexion structurée afin de revoir l'organisation de leurs services respectifs;

ATTENDU QUE cette démarche vise à maximiser l'efficacité des ressources humaines, à clarifier les rôles et responsabilités et à soutenir l'offre de services municipaux;

ATTENDU le moment opportun en raison des nombreux changements au sein du Service de la culture et des loisirs, de la création du poste de coordination des communications et événements au sein du Service des communications et de l'ajout de la division parcs et espaces verts au sein du Service des travaux publics;

ATTENDU QUE la directrice du Service de la culture et des loisirs, madame Karine Marois, propose d'entreprendre une réflexion structurée sur l'organisation de son service, en collaboration avec

le Service des communications et le Service des travaux publics, afin d'en améliorer l'efficacité et la cohérence opérationnelle;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et de l'environnement manifeste un besoin pour l'évaluation de l'ajout d'un poste selon les besoins et la charge de travail;

ATTENDU QUE la firme PRATIQ a déposé une offre de services datée du mois d'octobre 2025 pour accompagner la Ville dans cette démarche d'analyse et d'optimisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies retienne les services de la firme PRATIQ pour la réalisation du mandat d'analyse et d'optimisation organisationnelle des Services de la culture et des loisirs, prévoyant les étapes suivantes :

- une analyse complète de la structure actuelle;
- des rencontres avec les employés et gestionnaires;
- la préparation d'une nouvelle structure organisationnelle;
- la rédaction d'un rapport final incluant constats et recommandations;
- un accompagnement à l'implantation des changements;

Et pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement :

- une analyse et des recommandations pour l'évaluation de l'ajout d'un poste selon les besoins et la charge de travail;

QUE la directrice générale, madame Marie-Andrée Breault, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, l'offre de services datée du mois d'octobre 2025 ainsi que tout document connexe nécessaire à l'exécution du présent mandat;

QUE la dépense estimée au taux horaire de 155 \$ pour le volet analyse et optimisation du Service de la culture et des loisirs, soit un coût estimé du mandat de 7 750 \$ avant taxes, seules les heures réalisées étant facturées, et au taux de 175 \$ pour le soutien au Service de l'urbanisme;

QUE les modalités de paiement, les conditions d'exécution et les obligations respectives des parties soient celles prévues à l'offre de services.

9.2. Camp de jour - semaine de relâche 2026 - tarification

559-11-2025

ATTENDU QUE la semaine de relâche scolaire se tiendra du 2 au 6 mars 2026;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer la tarification concernant le camp de jour de la semaine de relâche 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et

unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver la tarification de 92 \$ par enfant pour la semaine, incluant le service de garde;

QUE la politique familiale en vigueur à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'applique pour cette programmation.

9.3. Patinoires extérieures - entretien - autorisation d'embauche

560-11-2025

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner les responsables de l'entretien des patinoires extérieures et de fixer leur rémunération pour la saison 2025-2026;

ATTENDU les impacts des changements climatiques sur la capacité d'entretien des surfaces glacées;

ATTENDU la difficulté croissante à recruter les ressources humaines nécessaires pour l'entretien des patinoires extérieures;

ATTENDU la construction en cours de la patinoire réfrigérée au parc Amable-Chalut et les aménagements projetés au parc des Cormiers;

ATTENDU la recommandation des membres de la Commission des loisirs lors de la rencontre du 13 novembre 2025;

ATTENDU la recommandation de madame Karine Marois, directrice du Service de la culture et des loisirs, de majorer de 3 % la rémunération des responsables de l'entretien des patinoires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE désigner les responsables de l'entretien des patinoires extérieures pour la saison 2025-2026 et de fixer leur rémunération, de la façon suivante :

Patinoires	Responsables	Taux au pi²
Parc Jean-François-Arnault - Riverain	Félix Vincent 1 136,64 \$	0,296 \$
Parc Jean-Marc Bertrand	Mathieu Lavallée 1 136,64 \$	0,296 \$
Parc Alain-Larue - Bocage	Bernard Garneau 1 136,64 \$	0,296 \$
Parc des Jonquilles	Bernard Garneau 1 136,64 \$	0,296 \$
Parc Colette-Robillard	Martin Jasmin 1 174,82 \$	0,296 \$

D'autoriser le Service des loisirs et de la culture à signer les ententes avec les responsables;

DE maintenir une seule patinoire sur le terrain de baseball dans le parc Alain-Larue;

DE ne pas entretenir les patinoires à l'école Dominique-Savio et le parc des Cormiers en raison de la proximité de la nouvelle patinoire réfrigérée et des aménagements projetés;

QUE le Service de la culture et des loisirs compile les statistiques d'utilisation des patinoires afin d'éclairer les décisions pour la saison suivante.

9.4. Soirée electro-glaciale 2026

561-11-2025

ATTENDU QUE l'événement Électro-Glacial a connu un grand succès lors de ses dernières éditions et qu'il y a lieu d'en reconduire la tenue;

ATTENDU QUE les membres de la Commission des loisirs ont formulé des recommandations lors de la rencontre du 13 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser la tenue de l'événement Électro-Glacial le 20 février 2026, de 17 h à 21 h, au parc des Champs-Élysées;

D'approuver l'ajout d'un spectacle de feu ainsi que la bonification de l'offre alimentaire, conformément aux orientations présentées, et d'autoriser, s'il y a lieu, la présence de camions de rue afin de compléter l'offre alimentaire;

D'offrir gratuitement des saucisses, des guimauves, du café et du chocolat chaud aux participants et participantes;

D'accorder un budget de 13 800 \$ au Service de la culture et des loisirs pour la réalisation de l'événement;

D'autoriser la coordonnatrice du Service de la culture et des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

9.5. Projet de déploiement des stations de recharge Miévo - vélos et trottinettes électriques - Tourisme Lanaudière - confirmation d'intérêt - autorisation de signature

562-11-2025

ATTENDU QUE dans le cadre d'une subvention de transformation numérique en tourisme, administrée par Tourisme Lanaudière, Miévo souhaite étendre la portée de l'unique réseau de recharge connectées pour vélos et trottinettes électriques au Québec;

ATTENDU QUE le projet vise à stimuler l'économie locale, générer des retombées positives dans la collectivité et favoriser l'adoption de meilleures pratiques en matière de mobilité, de responsabilité sociale et environnementale;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a été identifiée comme endroit stratégique pour l'installation de stations de recharge intelligentes destinées aux vélos et trottinettes électriques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville confirme son intérêt à participer au projet de déploiement des stations de recharge de Miévo dans le cadre de la subvention administrée par Tourisme Lanaudière;

D'autoriser madame Karine Marois, directrice du Service de la culture et des loisirs, ou monsieur Jason Blais-Quintal, coordonnateur gestion bâtiments et espaces verts, à signer, pour et au nom de la Ville, l'avis d'intérêt et tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

9.6. Programmation des loisirs - hiver 2026 - modifications

563-11-2025

ATTENDU QUE la programmation des loisirs hiver 2026 a été acceptée la résolution numéro 513-10-2025 lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, tenue le 1^{er} octobre 2025;

ATTENDU QUE certaines modifications ont été apportées à cette même programmation depuis;

EN CONSÉQUENCE, il est recommandé par monsieur Jean-Guy Forget et appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver les modifications apportées à la programmation d'hiver 2026, soit :

<p>Mellyn 11-17 ans</p> <p>1 part. X 99,25 \$ = 99,25 \$</p> <p>Part ville 50 % = <u>99,23 \$</u></p> <p>Total : 198,48 \$</p> <p><i>Coût par participant : 99,25 \$ (non-taxable)</i></p>	<p>Professeur : Association de grandeur nature Mellyn Ennenorath</p> <p>1 part. X 189 \$ = 189,00 \$</p> <p>Frais d'admin. 5 % = <u>9,45 \$</u></p> <p>Total : 198,45 \$</p>
<p>Sciences 1^{re} à la 6^{re} année</p> <p>20 part. X 51,50 \$ = 1 030 \$</p> <p>Part ville 50% = <u>1 030,31 \$</u></p> <p>Total : 2 060,31 \$</p> <p><i>Coût par participant : 51,50 \$ (non-taxable)</i></p>	<p>Professeur : Technoscience</p> <p>1 forfait X 1 457,50 \$ = 1 457,50 \$</p> <p>Frais de déplacement = 505,00 \$</p> <p>Frais d'admin. 5% = <u>98,13 \$</u></p> <p>Total : 2 060,63 \$</p>

D'ajouter l'activité Mini-Mellyn | 8- 11 ans :

Mini-Mellyn 8-11 ans 1 part. X 74,50 \$ = 74,50 \$ Part ville 50 % = <u>74,34 \$</u> Total : 148,84 \$ <i>Coût par participant : 74,50 \$ (non-taxable)</i>	Professeur : Association de grandeur nature Mellyn Ennenorath 1 part. X 141,60 \$ = 141,60 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>7,08 \$</u> Total : 148,68 \$
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

9.7. Baseball Lanaudière Nord - tarification 2026

564-11-2025

ATTENDU QUE le Club de baseball Lanaudière Nord a soumis sa tarification pour la saison de baseball de l'été 2026;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ne subventionne pas le volet élite ou compétition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget et appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le baseball soit subventionné à 50 % du tarif régulier, à l'exception des tournois, par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour les jeunes prairquois et prairquoises qui s'y inscrivent;

QUE la subvention de la Ville soit accessible aux jeunes de moins de 18 ans seulement;

QUE la tarification du baseball pour la saison 2026 soit la suivante :

Catégorie	Tarification régulier saison	Tarification incluant un tournoi	Subvention Ville
Rallye-cap	200 \$	200 \$	100 \$
7U	250 \$	250 \$	125 \$
9U	395 \$	435 \$	197,50 \$
11U	405 \$	450 \$	202,50 \$
13U	405 \$	455 \$	202,50 \$
15U	430 \$	485 \$	215 \$
18U	455 \$	455 \$	227,50 \$

9.8. Soccer intérieur - frais de surface - 2025-2026 - subvention

565-11-2025

ATTENDU QUE le Club de soccer Lanaudière-Nord a soumis sa tarification pour la saison du soccer intérieur 2025-2026;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies subventionne les activités régulières, mais non le volet compétitif et perfectionnement;

ATTENDU QUE les catégories ont changé depuis la saison 2024-2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE des frais de surface par inscription au soccer intérieur de la saison 2025-2026 soient subventionnés par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour les jeunes prairinois et prairquoises qui s'y inscrivent selon les catégories suivantes :

	Frais de surface	Subvention NDP 2025-2026
Timbits U5 & U6	105 \$	105 \$
Micro-soccer 1x/semaine U7 & U8	105 \$	105 \$
Micro-soccer 2x/semaine U7 & U8	210 \$	105 \$
Récréatif U9 à U12	120 \$	120 \$
Récréatif U12 à U16	120 \$	120 \$
CDC Match U9 à U11	120 \$	120 \$
Haute performance U9 à U11	240 \$	120 \$
Équipe compétitive U13 à U17	175 \$	175 \$
Équipe première U13 à U17	280 \$	175 \$

9.9. Centre aquatique - Ville de St-Charles-Borromée - recommandation de paiement

566-11-2025

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Charles-Borromée a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ses listes relatives aux activités en piscine effectuées par les prairinois et prairquoises pour la session été 2025;

ATTENDU QUE madame Marie-Claude Bourque, coordonnatrice du Service de la culture et des loisirs, a vérifié lesdites listes et recommande, dans sa note du 3 novembre 2025, le paiement de la facture 2025-000154;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies entérine le paiement de 1 062,22 \$ à la Ville de Saint-Charles-Borromée pour la session d'été 2025 incluant les taxes applicables en paiement des activités en piscine effectuées par les prairinois et prairquoises.

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1. Tourisme Lanaudière - renouvellement - adhésion

567-11-2025

IL est proposé par monsieur Sylvain Ste-Marie, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à Tourisme Lanaudière pour 2026 et d'acquitter la cotisation de 1 420,20 \$, excluant les taxes applicables, afin de faire rayonner les activités et attraits touristiques de la Ville sur tout le territoire Lanaudois et à l'ensemble de la province.

10.2. Légion Royale Canadienne - Jour du souvenir 2025

568-11-2025

ATTENDU QUE la Légion Royale Canadienne a organisé un événement pour le Jour du souvenir le dimanche 9 novembre 2025 au parc Lajoie;

ATTENDU QUE les fonds amassés durant cette campagne servent à aider les anciens combattants dans le besoin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Ste-Marie, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner l'achat d'une couronne qui a été déposée au cénotaphe du parc Lajoie, le dimanche 9 novembre 2025, pour un montant de 250 \$ payable à la Légion royale Canadienne.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

569-11-2025

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19 h 26.

Nancy Bellerose
Directrice des affaires juridiques et
greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse